



Les vêtements de protection auxquels se réfère cette notice d'utilisation, sont des EPI de catégorie III conformes à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Equipements de Protection Individuelle. Les Attestations d'Examen UE de Type ont été délivrées par CENTEXBEL, Organisme Notifié N°0493, situé Technologiepark 70, 9052 ZWIJNAARDE, en Belgique, également en charge du contrôle annuel de la production selon le module C2. Déclaration UE de conformité jointe à cette notice.

Pantalon 601*ATXELECA
Cotte à bretelles 626*ATXELECA
Blouson 630*ATXELECA
Veste 610*ATXELECA
Parka 734*ATXELECA
Combinaison 686*ATXELECA

Pantalon 601*ATXELECAVP
Cotte à bretelles 626*ATXELECAVP
Combinaison 650*ATXELECAVP

EN ISO 11612-2015 ► chaleurs et flammes

EPI destiné à protéger le corps du porteur contre les risques thermiques présents pour des activités sidérurgiques, des fonderies, des verreries, des cimenteries atelier de soudage et toutes les applications industrielles présentant une chaleur radiante, et générant des petites projections de métaux en fusion (à l'exception des projections d'aluminium ou de zinc fondus). L'EPI est fabriqué dans un matériau ignifuge, qui au contact accidentel d'une flamme, retarde la propagation de flamme en se transformant en carbone. Cette combustion retardée donne un temps de réaction à l'utilisateur pour s'éloigner de la source de chaleur et du périmètre à risque. Le contact accidentel et répété à la flamme peut endommager voire trouser le matériau de l'EPI, et c'est un fait normal. La possibilité de brûlures au deuxième degré n'est pas exclue si l'article d'habillement est porté directement près de la peau, ou si le contact flamme est accidentellement prolongé. Pour assurer la protection de la tête, des mains et des pieds, nous vous recommandons le port simultané d'accessoires compatibles. L'EPI est prévu pour être porté sur une journée de travail de 7 à 8 heures.

EN ISO 11611-2015 ► soudeurs et techniques connexes

Protection soudeurs contre les projections (petites projections de métal en fusion), contre le contact de courte durée avec une flamme, contre la chaleur radiante provenant de l'arc utilisé pour le soudage et les techniques connexes et à réduire au minimum la possibilité de choc électrique en cas de contact accidentel de courte durée avec un conducteur électrique sous une tension inférieure ou égale à approximativement 100 V en courant continu dans des conditions normales de soudage. La sueur, les salissures ou d'autres polluants peuvent affecter le niveau de protection apporté contre un contact accidentel de courte durée avec un conducteur électrique sous une telle tension.

EN 61482-2-2020 ► Dangers thermiques de l'arc électrique

EPI destiné à protéger le corps du porteur contre les effets thermiques d'un arc électrique. La norme IEC 61482-1-2 spécifie les méthodes d'essai sur matériau et sur vêtement résistant à la chaleur et à la flamme, destinés à être utilisés par les travailleurs exposés aux arcs électriques. Les matériaux et les vêtements valide 1 des 2 classes de protection contre l'arc électrique défini.

EN 13034-2005+A1-2009 ► Protection chimique de type 6

Protection chimique contre les petites éclaboussures des produits chimiques liquides (listés ci-dessous) sous forme de pulvérisation légère ou de fin brouillard. La protection de type 6 est la protection du corps en entier (torse, bras et jambes). Le port d'une combinaison en 1 ou 2 pièces d'habillement portées simultanément est obligatoirement. La protection de type 6 est utilisée lorsqu'une barrière totale contre la perméation des liquides au niveau moléculaire n'est pas nécessaire. La finition déperlante du matériau n'est pas permanente et nécessite une réimperméabilisation au fluo de carbone à chaque lavage, par un professionnel équipé et formé à ce procédé. Nos instructions d'entretien sont détaillées ci-après. Pour assurer la protection de la tête, des mains et des pieds, nous vous recommandons le port simultané d'accessoires compatibles.

EN 1149-5-2018

Protection contre les risques liés aux charges électrostatiques. Vêtements de protection électrostatiquement dissipatifs destinés à être portés dans des atmosphères potentiellement explosibles dans lesquelles l'énergie minimale d'inflammation n'est pas inférieure à 0,016 mJ. Vêtements de protection électrostatiquement dissipatifs, y compris les capuches et les casquettes, utilisés en tant que partie d'un système complet relié à la terre, pour éviter les décharges incendiaires.

Le corps humain a une résistivité volumique suffisamment faible pour agir comme un conducteur et s'il est isolé de la terre, il peut accumuler une charge électrostatique. Le potentiel électrostatique peut avoir des conséquences dangereuses sur les personnes chargées électriquement car il peut être suffisamment élevé pour provoquer de dangereuses décharges par étincelle. Il est nécessaire de maîtriser l'électricité statique indésirable accumulée sur les personnes dans les zones où il existe/il peut exister des atmosphères inflammables ou explosives. Dans ces cas, il faut que les personnes soient reliées à la terre directement ou par des chaussures conductrices ou antistatiques (voir l'EN ISO 20345:2011). Dans le contexte de la présente Norme européenne, un système complet relié à la terre est un système dans lequel les personnes et autres conducteurs sont reliés à la terre via une résistance de moins de 10⁸ Ω. Cette protection vaut pour la prévention des explosions en atmosphère explosible. Si vous intervenez sur réseau électrique, porter des chaussures isolantes pour n'être d'aucune manière relié à la terre.

Les vêtements de protection électrostatiquement dissipatifs sont destinés à être portés dans les zones 1,2,20,21 et 22 (§ EN 60079-10-1 et EN 60079-10-2).

Les vêtements de protection électrostatiquement dissipatifs ne doivent pas être utilisés dans les atmosphères enrichies en oxygène ni dans une zone 0 (voir l'EN 60079-10-1 [7]) sans l'approbation préalable de l'ingénieur responsable de la sécurité.

EN 14404 :2004+A1-2010

Prévention de l'hygroma du genou pour toutes activités professionnelles qui nécessitent de travailler à genoux. Applications sportives ou médicales exclues. La position à genoux n'est pas une position de travail naturelle. Le travail à genoux implique un risque de maladie chronique (Troubles musculo-squelettiques) telle un hygroma prépatellaire et des lésions des cartilages dues à une pression continue sur les genoux. Sans protection des genoux, les travailleurs peuvent souffrir d'un manque de confort et de blessures immédiates provoquées par les surfaces dures, des petites pierres ou similaires reposant sur les surfaces. Une protection des genoux est donc recommandée pour tous les travaux effectués à genoux. La plaque de protection s'insère dans la poche genoux et reste en place dans le vêtement lorsque le porteur s'agenouille, se déplace sur les genoux. Notes : Toutefois, nous ne pouvons garantir avec l'emploi de notre protection genoux que les travailleurs ne souffriront pas de complications médicales s'ils doivent rester agenouillés pendant de longues périodes. Nous précisons que pour des travailleurs souffrant de dommages préexistants affectant leurs genoux, notamment leurs cartilages par suite de lésions d'origine sportive et de travaux antérieurs, les lésions sont aggravées par un travail à genoux, même si les protections des genoux en ralentissent les effets. Aucune protection ne peut offrir une protection totale contre les blessures.

EN 17353 :2020

TYPE B2 – B3 ⇒ Ces équipements de visualisation améliorée sont destinés à rendre leurs utilisateurs plus perceptibles visuellement dans des situations de risque modéré, où ne pas être vu n'existe que dans l'obscurité. Dans ce type d'équipement, le composant de visualisation améliorée est exclusivement en matière rétro-réfléchissante.

Attention : Ce vêtement de signalisation n'est pas un vêtement à haute signalisation. Il ne convient ni aux personnes qui interviennent au cœur ou à proximité des flux de circulation routière, en chantier ouvert ou fermé, ni aux caristes des entrepôts industriels.

Ce vêtement de protection permet par le rétro-réfléchissant d'améliorer la signalisation d'un porteur qui intervient dans des conditions de faible luminosité, par exemple dans un endroit mal éclairé (bâtiment industriel, installation sous-terrain, calle de navire de charge, etc.). La visibilité du porteur est garantie par l'utilisation de matériaux rétro-réfléchissants permettant de refléter une lumière. En l'absence de lumière, la protection par le rétro-réfléchissant n'est plus assurée. La présence sur le vêtement de rétro-réfléchissant améliore la sécurité de l'intervenant et prévient le risque de choc et de collision avec un engin roulant (exemple : cariste) ou avec un matériel déplacé par porte charge, élévateur, vérin, grue, treuil, pont roulant, etc.

Signes d'usure / Réparations

Les réparations doivent être faites par un personnel formé et compétent. Il ne convient pas à l'utilisateur de réparer les déchirures. Les réparations s'effectuent sur EPI lavé. Toute opération de couture modifiant la conception de l'EPI est strictement interdite. Toute transformation entraîne la responsabilité de celui qui l'a faite. Un vêtement trop taché et/ou trop réparé doit être remplacé. Les opérations de coutures doivent être effectuées avec un fil thermostable. Les systèmes de fermetures défectueux doivent être changés pour permettre à l'utilisateur de porter son EPI toujours convenablement fermé. Des poches et/ou bandes décousues doivent être réparées. Les réparations, telles que pose de patch sur accros ou déchirure, remplacement de poches, doivent être faites dans un matériau de propriétés identiques. Le reprisage, même avec un fil thermostable est interdit.

Signe d'usure: Une genouillère dont l'encroûtement central d'une demi-épaisseur à neuf reste permanent est à remplacer. Des tâches importantes persistantes au lavage, des fils tirés du tissu, une épaisseur tissu diminuée du tissu, une bande rétro-réfléchissante dont la surface se craquelle (les billes se détachent) sont des signes d'usure qui appellent le remplacement de votre EPI.

Stockage

Ces EPI doivent être stockés à l'abri de la lumière et de l'humidité, dans un endroit ventilé, sécurisé, sec et propre pour préserver les propriétés des matériaux techniques, et dans l'emballage d'origine pour conserver les codes identifiant & traçabilité.

Innocuité

Les matériaux et composants constituant les vêtements ne contiennent pas de substances à des taux tels qu'elles sont connues ou suspectées à ce jour pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'emploi.

Recyclage

Ne pas jeter l'EPI à domicile. L'EPI usé doit être remis à l'employeur qui le recyclera selon la procédure mise en place sur son site.

Mode d'emploi

L'article d'habillement peut se composer d'une seule pièce (exemple : une combinaison) ou de deux pièces (ex.: veste ou blouson avec un pantalon). Le port simultané de 2 pièces constituant l'article d'habillement doit être respecté afin de fournir le niveau de protection spécifié. Il convient d'inspecter les articles d'habillement et le bon fonctionnement des systèmes de fermeture avant chaque utilisation. Des protections partielles supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires, par exemple pour le soudage en hauteur au-dessus de la tête. Pour une protection complète du corps le vêtement de protection doit être porté fermé et d'autres équipements de protection appropriés doivent être utilisés (un casque avec écran facial de protection, des gants de protection et des chaussures ou bottes de protection). Le tablier de soudeur doit recouvrir le devant du corps de l'utilisateur d'une couture latérale à l'autre. L'EPI doit toujours être porté dans un bon état d'hygiène et d'entretien. L'EPI doit être porté fermé, sur sa hauteur totale et jusqu'à la base du cou. Le rabat doit toujours couvrir l'ouverture des poches extérieures. Nous vous conseillons de porter l'EPI à même la peau et/ou de retrousser les manches ou bas de jambes, même par temps chaud. Au porter d'un ensemble, assurez-vous d'avoir un recouvrement suffisant. L'élément haut doit assurer le bon recouvrement du bas du dos dans toutes les positions et les mouvements supposés durant les opérations. Assurez-vous que le bas du pantalon retombe bien sur le dessus de votre chaussure de sécurité et que vos poignets soient bien couverts. Pour votre sécurité, signaler à votre responsable tout ajustement nécessaire : mise à longueur, changement de taille etc. L'EPI doit couvrir de façon permanente tous les matériaux non-dissipatifs pendant une utilisation normale.

En cas de projection accidentelle de liquides chimiques ou inflammables sur les vêtements, il convient que le porteur ôte et retire immédiatement les articles d'habillement et s'assure que les liquides chimiques ou inflammables ne sont pas entrés en contact avec la peau. Les vêtements doivent ensuite être nettoyés ou mis hors service.

En cas de projections de métaux fondus, vous devez ôter et retirer immédiatement votre EPI et aviser votre responsable direct. En cas de projection de métal en fusion, l'article d'habillement, s'il est porté sur la peau, ne protège pas de tout risque de brûlure.

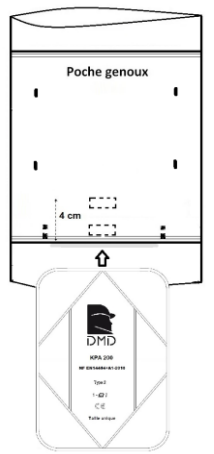
Pour toute opération exposant l'utilisateur à des risques thermiques ou autres, le port de gants de protection compatible à la tenue est obligatoire, avec une manchette venant couvrir le bas des manches.

Mette en place les genouillères

Réf. KPA200 Taille unique Type 2
Niveau 0 100% polyéthylène
Dimensions (mm) L147 x H200 x Ep 18



Avant d'enfiler le vêtement, placer une genouillère dans chaque poche jambe. La genouillère comporte une inscription gravée qui indique la face extérieure du renfort et le haut. La poche comporte un réglage intérieur par bandes auto-agrippantes qui offrent deux niveaux de positionnement de la genouillère dans sa poche genou. Enfiler le vêtement en l'ajustant bien sur votre taille afin que la genouillère soit bien en face de votre genou à protéger. Pour un pantalon, le port d'une ceinture facilitera son bon ajustement sur votre taille. Pour votre sécurité, signaler à votre responsable tout ajustement nécessaire : mise à longueur de l'entrejambe, changement de taille etc.



Restrictions au porter

Ne Protège que les parties du corps couvertes par le vêtement de protection et ne convient à aucun autre domaine de risque que ceux détaillés ci-dessus - Il convient de ne pas utiliser les vêtements de protection contaminés ou endommagés à un point tel que leurs caractéristiques de protection sont altérées (exemple : des trous dans l'article d'habillement, des fermetures qui ne fonctionnent pas)
L'EPI ne doit pas être plié et rangé mouillé ou humide

L'EPI ne doit pas être porté à même la peau, et toujours en ensemble de travail haut/bas de même niveau de protection.

L'EPI ne permet pas le contact prolongé avec une source de chaleur. Une brûlure de second degré peut être provoquée si l'utilisateur reste plus de 10 s en contact direct avec une source de chaleur de 40 à 50°C

FR Ne protège pas contre les projections d'aluminium en fusion au sens de l'indice D de l'ISO 11612

En cas de projections de métal en fusion, la possibilité de brûlures au deuxième degré n'est pas exclue

L'EPI ne permet pas de pénétrer dans les zones de pénétrer dans les zones où se déroulent des opérations spéciales à haut risque de lutte contre l'incendie ou des opérations de sauvetage

Ne pas utiliser d'assouplissant, d'amidon ou d'additif similaire car ils masquent les propriétés ignifuges et favorisent la propagation de flamme sur le tissu

Ne pas utiliser de détergent contenant des agents de blanchiment (chlore et dérivés) car ils altèrent les propriétés ignifuges du tissu

Afin d'éviter d'éventuels chocs électriques, il importe de ne pas porter des vêtements humides lors d'un soudage à l'arc électrique.

La contamination de ce vêtement par des substances inflammables, par des salissures (huile, peinture, laque, solvant et autres substances) peut réduire de façon significative ses résistances thermiques, ses propriétés ignifuges et son caractère fonctionnel. Un entretien régulier et soigné contribue au maintien de ses résistances (voir mesures d'entretien).

Ce vêtement ne peut pas être porté dans une atmosphère inflammable enrichie en oxygène. Une augmentation de la concentration en oxygène de l'air réduit considérablement la protection du vêtement de protection pour soudeurs contre la flamme. Il convient de prendre des précautions lorsque le soudage est effectué dans des espaces confinés, s'il est, par exemple, possible que l'atmosphère puisse être enrichie en oxygène.

SD En cas de symptômes semblables à un coup de soleil, il y a passage de rayons UVB. Dans l'un ou l'autre cas, il convient de réparer (si possible) ou de remplacer l'article d'habillement et d'envisager l'utilisation à l'avenir de couches protectrices supplémentaires plus résistantes.

Conçu uniquement pour protéger contre un contact bref et accidentel avec les parties sous tension d'un circuit de soudage à l'arc et avec des conducteurs électriques sous des tensions jusqu'à approximativement 100 V en courant continu. Des couches supplémentaires d'isolation électrique sont nécessaires dans des environnements où le risque de choc électrique est accru

Les propriétés ignifuges et les propriétés électrostatiques peuvent être influencées par l'usure, le lavage et les contaminations de produits (huile, solvant, peinture etc.). La protection contre la flamme est réduite si l'EPI est contaminé par des matériaux inflammables.

Cet EPI antistatique doit être porté relié à la terre par des connecteurs appropriés, sauf pour le personnel intervenant sur réseau électrique qui doit lui être isolé de la terre

STAT Ne pas actionner dans une atmosphère explosive les autoagrippants présents sur le vêtement de protection

Ne pas retirer son vêtement de protection dans une atmosphère explosive

Le vêtement doit couvrir en permanence tous les matériaux non-dissipatifs

Les propriétés antistatiques peuvent être sensiblement impactées au fur et à mesure des lavages

CH Le contact par jet direct, par application ou par pression directe de l'EPI avec le produit chimique liquide sort du cadre de présent cadre de protection

Ne pas faire de ré-impregnation sur un EPI non lavé ou comportant des tâches grasses persistantes après lavage.

Cet EPI n'empêche pas l'arc électrique de se produire

Cet EPI ne protège pas contre les dangers d'électrisation, du bruit, des émissions UV, des projections sous pression, de l'huile chaude, des conséquences d'un choc physique ou mental ou des influences toxiques lors d'un arc électrique.

ARC Ne pas porter sous l'EPI des articles d'habillement comme des chemises et des sous-vêtements faits par exemple de polyamide, de polyester ou de fibres acryliques, qui fondent lors d'exposition à l'arc électrique.

Des écarts par rapport aux paramètres de la norme IEC 61482-2 peuvent entraîner des conditions plus sévères.

Dans le cadre d'une activité exposée aux risques d'arc électrique, prendre garde aux conditions environnementales et dangers présents sur le site de travail

Ne pas utiliser la genouillère pour un autre cadre de protection que celui indiqué ci-dessus dans le cadre d'emploi

Ne pas utiliser la genouillère pour des applications sportives ou médicales

Genouillère non adaptée au travail à genoux sur des roches brisées, dans les mines et les carrières

Ne pas laver en machine la genouillère, qui n'est pas conçue pour résister au lavage machine, elle devra être ôtée du vêtement avant chaque entretien

Ne pas exposer la genouillère à la chaleur ou aux solvants

Pour les travailleurs souffrant de dommages préexistants affectant leurs genoux, notamment leurs cartilages par suite de lésions d'origine sportive et de travaux antérieurs, les lésions sont aggravées

par un travail à genoux, même si les genouillères ralentissent les effets

Il n'est pas possible pour de garantir qu'avec l'emploi d'une genouillère CE, les travailleurs ne souffriront pas de complications médicales s'ils doivent rester agenouillés pendant de longues périodes

PG Aucune protection ne peut offrir une protection totale contre les blessures

Ne pas s'agenouiller plus d'une heure avec une protection quelconque sans se relever et marcher, marcher sans protections fixées aux jambes pendant au moins dix minutes après être resté à genoux pendant une heure

Demander un avis médical si les genoux ou les mollets gonflent en travaillant agenouillé

Ne pas utiliser cette genouillère avec un autre pantalon que celui indiqué sur la vignette CE

Ne pas exposer la genouillère à la chaleur.

Une contamination, altération de la protection ou mauvaise utilisation peut diminuer de façon dangereuse les performances de la protection.

Attention, à tout changement des conditions environnementales, par exemple de température, qui diminueraient de façon significative les performances de la protection

Ne pas porter cet EPI pour se signaler de nuit (le silhouettage rétroréfléchissant n'est pas adapté)

N'est pas un EPI haute visibilité

VA Ne convient ni aux personnes qui interviennent au cœur ou à proximité des flux de circulation routière, en chantier ouvert ou fermé, ni aux caristes des entrepôts industriels.

Ne garantit pas que le porteur soit visible dans toutes les situations à risques faibles à modérés.

Ne garantit plus de protection en l'absence de source de lumière.

Ne pas porter par-dessus cet EPI, un vêtement ou un accessoire qui viendrait couvrir tout ou partie du rétroréfléchissant

Mode d'entretien

Nous vous demandons de respecter la règle de change prévue pour votre activité. L'entretien régulier et soigné contribue au maintien des performances de votre vêtement de protection. Avant de donner votre vêtement à laver, vérifier que toutes les poches du vêtement soient vides et qu'aucun badge ou stylo ne soit resté accroché. Oter les genouillères de protection avant de donner à laver votre vêtement de protection.

La propagation limitée de la flamme a été testée conforme après 50 cycles de lavages industriels ou ménagers (selon tissus) - Les autres performances sont testées conformes après 5 cycles de lavages industriels ou ménagers (selon tissus) - Se reporter à l'étiquette CE de l'EPI - Le nombre maximal de cycles de lavage n'est pas directement lié à la durée de vie du vêtement. Sa durée de vie dépend de son utilisation, de son entretien, des conditions de stockage, etc.

Lavage ménager (ISO 6330)



Température jusqu'à 60°C

Utiliser de l'eau douce, avec des lessives synthétiques sans agent de blanchiment (sans chlore) et sans azurant optique.

(Pas de savon - Pas d'assouplissant)



NE PAS BLANCHIR

(produits détachants agissant comme de l'eau de javel et reconnaissables à leur odeur de chlore sont interdits car ils altèrent les propriétés ignifuges)



Séchage sans réserve à 80°C sollicitations mécaniques et température réduites



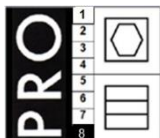
Repassage 150°C



Nettoyage à sec autorisé Processus normal Perchloréthylène Hydrocarbures

Lavage industriel (ISO 15797)

Programme 8 ► Lavage jusqu'à 60°C
(Contrôle d'entrée, réparation, traçabilité des lavages et des opérations de couture sur vêtement de protection)



Séchage en tambour

Séchage Tunnel

Les propriétés sont testées conformes après 5 lavages industriels à 75°C avec séchage tambour ou tunnel selon les matériaux.
Le nombre maximal indiqué de cycles de nettoyage n'est pas le seul facteur lié à la durée de vie du vêtement. Sa durée de vie dépend également de son utilisation, de son entretien, des conditions de stockage, etc.

Entretien de la protection chimique

Procédure de réimprégnation au fluor de carbone des autres matériaux : doser et ajouter le **fluor de carbone** au dernier bain de rinçage / laisser en pause de 10 minutes à 40°C en brassage léger ou en bain statique / Vidanger / Essorer / Sécher entre à 140°C et 160°C en entrée d'air OU sécher en tambour et repasser l'endroit à fer chaud (2 points sur fer).

P E R F O R M A N C E S	EN ISO 11612 ⇒ A1B1C1E2F1				EN ISO 11611 ⇒ A1 + Classe 1				
	A1	► Propagation limitée de flamme (sur face)			Transfert de chaleur (rayonnement)	Impact des projections sur le matériau de protection	Résistance électrique doit être supérieure à 10 ⁵ Ω (correspondant à un courant de moins de 1 mA) pour les assemblages de vêtement.		
	A2	► Propagation limitée de flamme (sur tranche)							
	B 1 à 3	► Chaleur convective (issue d'une flamme)			Classe 1: RHTI 24 W 7 s	Classe 1 = protection contre des risques faibles lors de techniques de soudage et les situations provoquant le moins de projections et une chaleur radiante faible. Classe 2 = protection contre des risques plus importants lors de techniques de soudage et les situations provoquant plus de projections et une chaleur radiante plus élevée.			
	C 1 à 4	► Chaleur radiante (issue d'une surface chaude)			Classe 2: RHTI 24 W 16 s				
	D 1 à 3	► Projections d'aluminium fondu							
	E 1 à 3	► Projections de fonte fondu (par équivalence : projections de type cuivre, phosphore bronze et laiton fondus)							
	F 1 à 3	► Chaleur de contact							
	NF EN 1149-5 ⇒ Conforme				Critères relatifs au procédé de soudage				
	Temps de décharge < 4 s et Facteur de blindage > 0,2. Le porteur doit être mis à la terre si la résistance est inférieure à 10 ⁸ Ω et s'il n'intervient pas sur un réseau électrique.				Critères relatifs aux conditions de l'environnement				
EN 61482-2 ⇒ APC1				EPI De classe 1 Pour soudeur		Techniques soudage manuel avec légère formation de projection et gouttelettes, ex. : Soudage aux gaz - Soudage TIG - Soudage MIG, Microsoudage au plasma - Soudage brasage, Soudage par points / Soudage MMA, électrode recouverte de rutile			
Le test arc électrique peut être effectué au choix selon deux classes qui représentent la quantité de courant de court-circuit : APC 1 (4 kA) ou APC 2 (7 kA) . La durée de l'arc est définie à 500 ms dans les deux classes d'essais.				EPI De classe 2 Pour soudeur		Techniques de soudage manuel avec grosses projections de métaux, ex. : Soudage MMA (électrode enrobée basique ou électrode enrobée de cellulose), Soudage MAG (avec CO ₂ ou mélange gaz) / MIG (avec courant élevé), Soudage à l'arc au fil fourré autoprotégé / Découpage par fusion plasma, Calibrage / Oxygène / Projection thermique			
Pour les matériaux, la performance thermique contre l'arc est obtenue à partir de la mesure de l'énergie transmise et par l'évaluation d'autres paramètres thermiques (temps de combustion, formation de trous, fusion). La classe APC 1 ou 2 définit les mesures de temps de transfert de chaleur supportable pour la peau, avant de provoquer une brûlure du second degré sur la peau du porteur.									
Pour les articles d'habillement, la performance thermique contre l'arc est obtenue par l'évaluation des paramètres thermiques suivants après exposition du vêtement à l'arc : les fermetures fonctionnent. Les accessoires n'ont pas eu d'influence négative sur les résultats du temps de combustion, de la fusion et de la formation de trous.									
EN 13034+A1 ⇒ Type 6				EN 14404+A1 ⇒ Niveau 0					
1	50% Tencel / 30% coton / 19% polyester / 1% carbone (4825)			Les combinaisons de protection chimique de Type 6 ont bien subi l'essai brouillard sur combinaison complète. - P= Pénétration Classe 3 < 1% Classe 2 < 5% Classe 1 < 10% R= Répulsion Classe 3 >95% Classe 2 >90% Classe 1 >80%				Protections des genoux de Type 2 : Renfort en mousse de plastique ou autre rembourrage inséré dans des poches sur les jambes de pantalon ou fixé en permanence aux pantalons. Niveau 0 : Les protections des genoux sont censées être adaptées à des sols plats, et aucune résistance à la pénétration n'est exigée. Niveau 1 : Les protections des genoux sont censées être adaptées à des sols plats, et une résistance à la pénétration sous une force d'au moins (100 ± 5) N est exigée. Niveau 2 : Les protections des genoux sont censées être adaptées à des conditions difficiles, et une résistance à la pénétration sous une force d'au moins (250 ± 10) N est exigée.	
2	65% coton ignifuge / 34 polyester / 1% carbone (BG9500)								
3	55% modacrylique / 44% coton / 1% carbone (BODY 270)								
4	55% modacrylique / 44% coton / 1% carbone (4965)								
H2OSO4 30%	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	
NAOH 40%	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	
O-xylène pur	3/3	3/3	3/3	2/3	1/3	3/3	2/3	2/3	
Butanol pur	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	
Abrasion	6	6	6	4	6				
Déchirure	2	2	2	2	2				
Traction	5	6	4	5					
Perforation	2	3	2	2					
Couture	4	4	4	4					

Conception selon EN 17353-2019

Type B2	Rétro réfléchissant sur membres	La matière rétro réfléchissante est placée sur les membres sous forme de bandes d'une largeur minimale de 20 mm et entourent entièrement le membre.	Surface total minimal de Rétro réfléchissant dans la plus petite taille d'un vêtement 0.018 m ²
Type B3	Rétro réfléchissant sur : • torse uniquement • torse et membres supérieurs • torse et membres inférieurs • torse et membres supérieurs et inférieurs	La matière rétro réfléchissante est placée sur les membres sous forme de bandes d'une largeur minimale de 20 mm et entourent entièrement le membre. la matière rétro réfléchissante soit placée dans la zone de rattachement d'une manche au torse. Dans ce cas, la visualisation à 360° est obtenue par l'encercllement du torse et de la partie extérieure du bras.	Surface total minimal de Rétro réfléchissant dans la plus petite taille d'un vêtement 0.08 m ²